

# CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

REUNION ANNUELLE

1969

RESUME SUCCINCT DES DEBATS

Mardi 14 janvier 1969

Première partie

(matin)

TANANARIVE

PRESIDENCE DE M. MARIGOH MBOUA

Vice-Président

La séance est ouverte à 10 h.

o o

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance de lundi 13 janvier 1969 est adopté.

o o c

Dépôt de documents

Le Président communique qu'il a reçu de la Commission paritaire une proposition de résolution faisant suite au document de travail rédigé par M. DEWULF sur les problèmes de l'industrialisation et les difficultés de pénétration du progrès technique et scientifique dans les E.A.M.A. Ce document a été imprimé et distribué sous le n° 26.

o o

Rapport de M. EBAGNITCHIE (suite)

M. BERSANI remercie les autorités et le peuple malgaches pour l'accueil réservé aux membres de la Conférence. La présente réunion annuelle de l'organe parlementaire euroafricain se situe à un moment capital pour l'avenir de la politique d'association. Nous sommes en effet à la veille du renouvellement de ce régime d'association et ceci nous permet de poser l'ensemble des problèmes qui les caractérise dans le cadre plus large des relations entre pays industrialisés et tiers monde.

L'orateur estime que l'association entre la Communauté européenne et les E.A.M.A. se solde pour le moment par un bilan positif, même en ce qui concerne ce cadre plus large des rapports entre pays riches et pays pauvres. Ainsi que l'ont montré les accords signés entre la Communauté, le Nigéria et les pays de l'Est africain, l'Europe des Six et ses partenaires

africains ne conçoivent nullement leurs relations réciproques comme une réalité fermée vis-à-vis du reste de l'Afrique. Les travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à la Nouvelle-Delhi ont vu la politique d'association euroafricaine jouer un véritable rôle de protagoniste. Cette politique, qui a souvent été la cible d'injustes accusations, a pu par contre faire figure, à la Nouvelle-Delhi, d'exemple à suivre. L'orateur, convaincu de l'importance d'une harmonisation entre politique d'association et problèmes généraux du sous-développement, rend un hommage particulièrement chaleureux à son collègue WESTERTERP qui, avec tant de passion et de courage, se bat pour trouver une solution satisfaisante à ce difficile problème d'harmonisation. Comment ignorer en effet que 20 pays du monde ont dans leurs seules mains 84% du revenu mondial?

L'orateur souligne l'importance de l'activité des institutions prévue par la Convention de Yaoundé. Il en va de même pour la politique d'association que pour la politique de construction de l'Europe à six. La solidarité entre les partenaires trouve une garantie efficace dans les institutions et le droit qui émane de cette solidarité.

Il va de soi que quelques ombres affectent le bilan de la politique d'association. C'est ainsi que l'orateur souligne combien il est regrettable que l'absence d'élargissement de la Communauté européenne rende aujourd'hui impossible d'envisager le renouvellement du régime d'association dans un cadre également élargi. L'orateur estime en outre qu'il aurait été souhaitable de faire un pas décisif en avant vers un régime d'association définitif et irréversible. La Convention d'application annexée au Traité de Rome créait un régime octroyé, celle de Yaoundé ouvrait la phase du régime négocié. Il est regrettable qu'au lieu de prévoir une Convention définitive et permanente, on soit en train, à l'heure actuelle, de négocier une Convention de durée quelque peu limitée, car on parle déjà d'une période d'application qui n'irait pas au-delà de cinq ans. L'orateur souhaite que des progrès plus substantiels soient également

accomplis sur le plan des relations interafricaines.

La date d'expiration de la période d'application de la Convention de Yaoundé approche. Avec d'autres, l'orateur estime qu'il faut absolument accélérer le rythme des négociations pour que le délai du 31 mai soit respecté. En tout état de cause il faudra éviter toute solution de continuité, juridique ou opérationnelle.

Le problème des échanges commerciaux, discuté à fond lors de la réunion de la Commission paritaire à Bamako, n'a pas perdu de sa gravité. La détérioration de ces échanges, que certains voulaient attribuer à l'évolution conjoncturelle, semble malheureusement s'inscrire dans un véritable "trend" structurel. Il faut enrayer cette détérioration progressive des rapports entre pays riches et pays pauvres, reprenant ainsi l'appel adressé aux nations du monde par le pape Paul VI dans l'encyclique *Populorum progressio*. Faire échec à cette tendance signifie empêcher l'enrichissement des riches et l'appauvrissement des pauvres.

L'orateur estime que, sur certains points particuliers, il faut faire un sort aux légitimes préoccupations des E.A.M.A. Il en va ainsi, par exemple, pour les mesures fiscales frappant les produits oléagineux. Ces mesures fiscales devront être suivies par des mesures de compensation.

En ce qui concerne l'agriculture, l'orateur souligne l'importance capitale du problème des produits homologues et concurrents.

En matière d'industrialisation il note la validité des expériences accomplies dans le cadre de l'association. Il remercie d'ailleurs son collègue, M. DEWULF qui a attiré l'attention de la Commission paritaire sur cet important problème. Mais les progrès accomplis sont loin d'être satisfaisants. Il faudra mettre en oeuvre des moyens nouveaux et plus efficaces. A cet égard l'orateur suggère d'étudier de près la politique d'industrialisation menée en Italie dans des régions très défavorisées. Le succès de la politique d'industrialisation semble intimement lié à l'existence d'organes bien structurés, et nantis de ressources financières adéquates. Si l'expérience du F.E.D. a été positive, le bilan est tout autre en ce qui concerne la Banque Européenne d'Investissements. Telle qu'elle est aujourd'hui, cette Banque ne sert pas la cause de l'industrialisation des E.A.M.A. L'orateur est conscient de ce qui a été dit hier par le Ministre DE KOSTER, à savoir que pour modifier le statut de la Banque il faut toucher au Traité. Il estime toutefois qu'il faut absolument aller au-delà d'une expérience jusqu'ici bien décevante.

L'orateur rappelle que l'opinion de son pays, surtout celle des jeunes, regarde avec un oeil très favorable l'avenir de la politique d'association.

(Applaudissements)

M. HARIB-DELONGLE se félicite de l'honneur qu'il a de pouvoir siéger pour la première fois dans cette Conférence. Il constate que, de cette enceinte, se dégage une chaleur des sentiments qui résulte sans doute de la charmante hospitalité offerte par le peuple malgache, pour laquelle il le remercie sincèrement.

Mais en dehors de ces sentiments, l'orateur se déclare frappé par l'unanimité qui s'est fait jour au sein de la Conférence pour le renouvellement de l'Association, et donc pour sa permanence.

La même impression s'est dégagée des interventions faites par le Président du Conseil d'Association, M. DIAWARA et par le Président du Conseil des Communautés, M. DE KOSTER, ainsi que de la Conférence donnée par le Représentant de la Commission des Communautés, M. ROCHEREAU.

Toutes les discussions et négociations concernant ce renouvellement sont normales et légitimes, mais l'on peut constater dès à présent que le stade des principes est dépassé, et qu'on en est déjà aux différentes modalités. A cet égard, il est important de souligner que ces négociations doivent être menées avec célérité afin qu'elles puissent être terminées avant le 31 mai 1969. Elles sont d'ailleurs facilitées par le cadre déjà existant de l'Association de Yaoundé, et peuvent certainement être menées à bien si la volonté d'aboutir existe réellement.

Cet esprit de continuité implique le maintien des mécanismes existants, ce qui n'exclue pas qu'on devrait les huiler un peu pour les rendre encore plus efficaces.

L'orateur montre beaucoup de sympathie pour tout ce qui a

un caractère paritaire dans le cadre de l'Association.

L'orateur a été frappé par une phrase de M. le Président DIANARA qui a fait remarquer que l'Association de Yaoundé est une partie intégrante du Traité de Rome. De cette constatation, il faut tirer des conséquences. Il y a donc intérêt à voir s'affirmer dans la nouvelle Convention l'idée que quelque chose d'irréversible a été créé. Il faut certes s'engager en ce qui concerne les mesures concrètes pour une durée limitée qui peut être de cinq ans, mais la notion de l'Association doit être permanente.

L'orateur en vient à un deuxième point qui lui semble être délicat, mais sur lequel il a le sentiment qu'une unanimité se dégage. Il s'agit de la dimension de l'Association. Cette Association est-elle incompatible avec des accords globaux pour les produits finis et semi-finis, problème qui a été abordé à la Nouvelle-Delhi. A son avis, un système mondial de préférences va se créer progressivement, système auquel la Communauté collaborera efficacement.

Les expériences acquises dans ce domaine dans le cadre de l'Association montrent cependant que des mesures spéciales doivent être prises pour les pays en voie de développement les moins avancés. Il y a lieu de distinguer entre ces pays et les pays en voie de développement plus avancés. Ceci revient à dire qu'il faut, dans le cadre d'un système mondial, maintenir le système des préférences avec les E.A.M.A.

Un autre aspect de la dimension de l'Association a trait à l'élargissement de ce cadre à d'autres pays à économie comparable. Dans ce contexte, le Parlement Européen a récemment salué

la signature de l'accord d'Arusha. On ne peut que regretter que cet accord devient caduc avant d'être entré en vigueur.

De l'avis de l'orateur, la Communauté doit dans le cadre des négociations consulter régulièrement les Etats associés, car où il y a consultation, il y a délibération et donc liberté.

Personne n'a mis en cause l'accession de nouveaux Etats à l'Association. La philosophie de cette association nous montre qu'il s'agit d'un accord librement consenti des deux côtés, et qui comporte des risques pour les deux parties contractantes. Les Etats associés ont fait confiance aux Etats de la Communauté, car ils ont compris qu'il ne s'agit pas là d'une nouvelle formule de néocolonialisme.

En ce qui concerne la nouvelle forme de l'Association, la Commission paritaire est arrivé à un accord unanime.

Pour finir, l'orateur souhaite souligner l'importance et le caractère original du mécanisme prévu pour la distribution des aides qu'est le FED. Il se félicitera le jour où tous les Etats nantis adopteront et pratiqueront une recommandation de la CNUCED, c'est-à-dire de donner pour le développement des pays pauvres 1 % de leur produit national. Face aux recommandations de la Nouvelle-Delhi, allons-nous assister à une réduction relative de notre aide, se demande l'orateur. Il en serait ainsi si la future Convention ne prévoyait que le même montant pour le FED. C'est pour cela qu'il faut étudier la possibilité d'augmenter sensiblement les crédits alloués au FED.

Il est cependant clair que cette aide ne servirait à rien si des mécanismes appropriés n'étaient pas créés, qui garantiraient la stabilité des cours des produits des pays en voie de développement.



En concluant, l'orateur constate que la Conférence de Tananarive est une étape importante qui permet d'examiner l'oeuvre entreprise en commun depuis 10 ans.

S'agit-il d'une oeuvre seulement mercantile, non, mais d'abord d'une oeuvre humaine. Le développement économique est le fondement de la promotion sociale.

L'orateur termine son intervention en déclarant que parce qu'un jour les peuples d'Europe et les peuples d'Afrique et de Madagascar se sont croisés et se sont connus, un défi a été lancé aux peuples d'Europe par l'histoire. (Applaudissements)

M. RATSIMA (Madagascar) s'associe aux paroles de bienvenue exprimés par la Délégation malgache et assure les membres de la Conférence qu'ils peuvent compter sur la réelle affection de tout le peuple de Madagascar.

L'année 1969 marque un tournant décisif dans l'Association pour deux raisons. C'est une année de bilan, c'est aussi le moment de formuler les perspectives d'avenir.

Pour les pays en voie de développement le développement économique est une question de vie ou de mort. Si tout semble se poser encore en termes économiques il est urgent de régler le problème si l'on veut éviter qu'il se passe en termes politiques, voire militaires.

La Délégation malgache ne rejette pas le principe d'une solution "mondialiste", mais il faut bien reconnaître que l'accord est loin d'être fait sur le contenu de cette stratégie mondiale du développement. Les résultats obtenus à New-Delhi sont bien significatifs à cet égard.

L'Association n'est pas uniquement un mariage de raison mais un exemple régionale de coopération efficace entre pays riches et pays pauvres, tous conscients du danger de l'écart entre leur degré de développement.

L'Association doit être irréversible et il s'agit moins de renouveler la Convention de Yaoundé que de l'adapter et de l'améliorer.

L'orateur dresse ensuite un bilan de l'application de la Convention au cours des cinq dernières années. La Semaine de l'Association actuellement organisée à Tananarive fournit de nombreuses preuves des résultats rencontrés dans de nombreux domaines.

Il importe de sensibiliser l'opinion publique et de n'avoir qu'une ambition : utiliser judicieusement une aide généreuse et que nous souhaitons passagère.

En matière d'échanges commerciaux les résultats obtenus par les E.A.M.A. n'ont pas été à la hauteur des espoirs. La situation faite par Madagascar à la Communauté est plus favorable que celle faite par la Communauté à Madagascar. Il en est résulté une augmentation des importations de Madagascar alors que ses exportations vers la C.E.F. ont régressé. Il faut en rechercher les causes dans la référence aux cours mondiaux ainsi que dans les règlements communautaires.

Comment envisager l'avenir ? Du point de vue institutionnel la Délégation malgache estime qu'il y a lieu de reconduire dans leur ensemble les institutions existantes.

En ce qui concerne la coopération financière et technique, l'orateur préconise une augmentation sensible du montant de l'aide.

Quant à la procédure d'étude et d'approbation des dossiers l'orateur souhaite que l'on trouve les moyens de réduire les délais.

En matière d'échanges commerciaux les seules préférences n'ont pas permis d'infléchir de façon déterminante les échanges commerciaux en faveur des E.A.M.A. L'orateur se félicite de ce que la Commission des Communautés suggère de procéder à certaines corrections pour rendre plus effective la préférence en faveur des E.A.M.A.

Se fondant sur les données avancées par l'office statistique des Communautés l'orateur estime exagérée la protection accordée aux agriculteurs européens en ce qui concerne les produits homologues et concurrents. Néanmoins il rend hommage aux efforts de la Commission des Communautés en vue de calculer la protection non plus sur la base du cours mondial mais à partir d'un prix conventionnel négocié.

La Délégation malgache apporte son appui total aux points de vues exprimés dans le rapport de M. EBAGNITCHIE.

L'orateur mentionne le problème particulier des échanges entre Madagascar et l'Ile de la Réunion pour lesquels il convient de déterminer un régime spécial.

Pour terminer l'orateur dit sa foi inébranlable en un avenir encore meilleur de la vie de l'association, dont le succès est le premier facteur de la paix à laquelle le monde aspire et à laquelle le peuple malgache reste attaché. (Applaudissements).

M. CALIFICE, après s'être associé aux hommages rendus aux hôtes malgaches et à ceux qui ont contribué au succès de la Conférence, se dit convaincu que le renouvellement de la Convention de Yaoundé est nécessaire socialement, économiquement et politiquement. Avec les pays non membres, il importe de négocier des accords d'association portant sur les échanges commerciaux, ces accords étant le point de passage obligé en vue d'une accession à une intégration plus substantielle.

Abordant le problème des échanges commerciaux, l'orateur se déclare partisan du maintien des préférences tarifaires. Il se demande cependant s'il ne faut pas faire un geste supplémentaire en les étendant résolument aux produits agricoles transformés, et trouver en outre une formule pour les produits homologues et concurrents des produits européens.

M. CALIFICE se demande d'autre part s'il faut maintenir les préférences inverses. En effet leur abandon serait une preuve de désintéressement à l'égard des E.A.M.A. Ceux-ci, toutefois, sont en faveur de leur maintien.

Un autre geste psychologique à poser vis-à-vis des pays tiers en voie de développement serait de réduire ou même de suspendre le tarif douanier commun sur certains produits.

Pour ce qui est de la coopération technique et financière il convient, comme le suggère la proposition de résolution, de consacrer une part, définie à l'avance, de l'aide financière à des opérations multilatérales de développement ou au soutien de projet de regroupements régionaux sous forme de "marché commun" ou de "zone de libre échange".

Il est indispensable, par ailleurs, de maintenir l'intervention financière pour pallier les baisses de recettes d'exportation ainsi que les avances aux caisses de stabilisation, et cela aussi longtemps que des accords internationaux de stabilisation des cours n'auront pas été conclus.

L'orateur parle ensuite du FED, qui constitue l'effort le plus vaste déployé dans le monde pour aider les pays en voie de développement. Il présente l'avantage considérable d'être une action communautaire, moins suspecte d'arrière pensée colonialiste que l'action entreprise par d'autres pays.

On prétend qu'une grande partie des efforts déployés au niveau mondial s'est soldée par un échec, celui-ci étant dû soit à un manque de coordination, soit à une inspiration et à des méthodes défectueuses, soit encore à des actions sectorielles aboutissant à un éparpillement de l'effort et à des microréalisations. La coopération au développement devrait être repensée dans ses grandes lignes, dans sa philosophie, dans ses principes.

C'est l'homme qu'il faut aider. La possibilité doit lui être accordée d'augmenter son revenu et de mieux vivre.

A cet effet, la méthode la plus adéquate est celle du développement global harmonisé, c'est-à-dire d'une action à trois dimensions s'exerçant sur le facteur humain, qui est primordial, sur les facteurs naturels et sur les facteurs économiques et ce, par des méthodes et des techniques appropriées.

Dans cette perspective il conviendrait que le FED repense l'orientation générale de la coopération.

S'inspirant du souci premier de l'humain, il doit inscrire une action déterminée dans un plan de développement global conçu au niveau d'une collectivité variant de 200.000 à 300.000 personnes. Cela suppose une coopération efficace au niveau du gouvernement africain intéressé du pays européen qui assure une part du programme et du FED.

A l'avenir le F.E.D. devrait faire d'autre part un effort particulier pour rechercher et sélectionner les opérations de développement rural intégré. Enfin, des associations qui ne poursuivent aucun but lucratif devraient être autorisées à soumissionner et à participer à la réalisation de certains projets pour autant qu'elle produit des références sérieuses.

L'orateur souligne en conclusion que le but de son intervention était d'indiquer qu'il était partisan du renouvellement de la Convention de Yaoundé mais surtout de l'amélioration de celle-ci. La résolution qui sera adoptée à l'issue des débats ne devra pas rester lettre morte et le Conseil devrait faire rapport sur la manière dont il a été tenu compte des recommandations adoptées par la Conférence. (Applaudissements).

#### PRESIDENCE DE M. DAMAS

##### Vice-Président

M. SISSOKO remercie le peuple et les autorités malgaches pour le chaleureux accueil réservé aux membre de la Conférence. Il adresse en outre ses vives félicitations à M. Philippe YACE pour la brillante élection à la présidence de la Conférence. M. YACE est un des hommes les plus valeureux de l'Afrique moderne.

L'orateur rappelle qu'il représente l'Etat du Mali, avec le plein pouvoir de déclarer et souscrire en son nom et la mission d'être auprès de la Conférence le reflet de l'opinion publique de son pays. Personne n'ignore la récente évolution survenue dans la vie nationale du Mali. S'il s'agit avant tout d'une affaire malienne, il est bien évident que personne, dans le cadre de l'association, ne peut rester indifférent aux grands évènements qui se produisent ici et là à l'intérieur des Etats membres. C'est pourquoi l'orateur estime devoir fournir à la Conférence quelques renseignements à cet égard. Le peuple du Mali est très attaché aux traditions de liberté qui sont les siennes et qui jalonnent son histoire séculaire. L'orateur se plaît à rappeler que déjà en 1235 pays était le théâtre de la lutte conjuguée de 12 rois pour s'affranchir de la tyrannie de leur empereur. Dans un passé relativement récent plusieurs insurrections armées ont donné du fil à retordre aux troupes d'occupation françaises. Des milliers de

maliens durent ainsi payer de leur vie l'amour de la liberté et de l'indépendance. L'orateur estime que c'est encore la même pensée qui avait dans un passé récent créé un mécontentement général contre l'ancien régime. Il estime que l'action menée le 19 novembre 1968 par quelques jeunes officiers, conscients des souffrances du pays, était de ce fait parfaitement justifiée. Le coup d'Etat a eu l'appui du peuple entier. Il l'a dit dans une spontanée et gigantesque explosion de joie, dont ont témoigné plusieurs journalistes étrangers. Comment ne pas souligner à cet égard que ce grand changement s'est fait sans effusion de sang? Personne n'a été inquiété; même pas les miliciens, dont certains n'avaient toutefois pas entièrement bonne conscience! L'orateur estime que la haine, la vengeance, l'esprit de clan ou de tribu, les règlements de comptes entre politiciens, n'auront aucune audience auprès du Comité militaire de libération nationale.

Les détenus politiques seront traités avec humanité, conformément aux meilleures traditions. Il n'en a pas été toujours ainsi dans le passé. Quant au sort de certains anciens dirigeants, le Comité militaire de libération nationale a pris l'engagement de les faire juger conformément à la loi pour les actes qu'ils ont commis au détriment des intérêts du peuple. Le Comité souhaite remettre le pouvoir le plus rapidement possible à des dirigeants désignés démocratiquement, tandis que l'armée se retirerait discrètement dans ses casernes, aussitôt que le redressement nécessaire de la situation générale du pays sera opéré. L'armée n'influencera pas le choix du peuple qui pourra ainsi déterminer librement ses options politiques. Il serait vain d'adopter une attitude incrédule sur la sincérité de ces déclarations et ces engagements.

Passant à l'analyse des problèmes de l'association l'orateur rend hommage au travail accompli au nom de la Commission paritaire par MM. EBAGNITCHIE, RAKOTOZAFIMAHERY et DEWULF. L'Etat du Mali est sur un plan général satisfait des résultats de la politique d'association. Si un Etat associé pouvait, dans ce cadre, encourir des pressions contraignantes en matière de politique générale ou économique, c'était bien le Mali. Mais à aucun moment on n'a pu relever la moindre tentative d'immixtion dans les affaires intérieures maliennes, la moindre volonté de néocolonialisme, la moindre velléité de domination de quelque nature que ce soit. L'orateur trouve en cela une raison de plus d'adresser un vibrant hommage à M. ROCHEREAU qui au sein de la Commission de la C.E.E. assume la lourde tâche de diriger et d'orienter la politique d'association.

S'agissant du renouvellement de la Convention l'orateur déclare que le Mali est animé des meilleures intentions à ce sujet. Il veut rester, encore plus que par le passé, l'un des membres les plus actifs de l'association. L'avenir est plein de promesses à ce sujet.

L'orateur souligne l'importance des problèmes d'industrialisation. Il faudra toutefois faire un grand effort pour arriver à une définition systématique de la politique à suivre dans ce secteur. Il s'agit là d'un objectif prioritaire. (Applaudissements)



M. DERINGER déclare vouloir limiter son intervention à quelques brèves observations. C'est avec joie qu'il a profité de l'occasion de pouvoir représenter M. ILLERHAUS à la Conférence.

A son avis, il existe un danger réel que les Parlementaires se spécialisent trop et qu'on arrive même à avoir des spécialistes des questions de développement. Mais si l'on peut sans inconvénient laisser par exemple la solution des problèmes agricoles à des spécialistes, pour le problème du développement au contraire il ne peut pas en être ainsi. Au contraire, tout membre du Parlement Européen se doit de s'intéresser d'une façon intense à ce problème fondamental qui se pose au monde d'aujourd'hui.

L'orateur déclare que ce voyage à Madagascar lui a apporté un enrichissement certain et il en tire trois résultats.

De prime abord il a pu se convaincre de visu combien est nécessaire le travail entrepris par l'Association. En outre, il a pu constater avec grande satisfaction avec quel zèle et assiduité les populations de ce pays ont obtenus des progrès certains. Mais ce qui a le plus frappé l'esprit de l'orateur est l'importance politique de cette oeuvre commune. C'est du succès de cette oeuvre que dépend non seulement pour l'Afrique et Madagascar mais pour la terre entière la paix.

L'orateur se permet de faire remarquer que l'Europe non plus n'a pas encore réussi à trouver son unité. Si par exemple le problème de l'exportation des produits agricoles des E.A.M.A. est discuté, il faut toujours tenir compte du fait que l'Europe elle-même n'a pas encore clairement défini sa propre politique agricole.

C'est pourquoi l'orateur demande aux partenaires africains

et malgaches d'être compréhensifs lorsque l'on rencontre toujours de nouveau certaines difficultés dans cette recherche incessante par l'Europe de son unité spirituelle. Cette situation est comparable à celle de l'union des pays d'Afrique et de Madagascar dont la réalisation est une condition essentielle pour la réussite de l'oeuvre commune.

Une fois de plus, l'orateur se félicite d'avoir pu constater de ses propres yeux, ce qui a été réalisé dans les pays africains et malgache, observations qui lui permettront de justifier à l'égard de ses électeurs les efforts entrepris par les Etats de la Communauté.

En conclusion, l'orateur constate que la compréhension pour les aides aux pays en voie de développement grandit dans les peuples européens. C'est justement la jeune génération, parfois certes turbulente et irrespectueuse, qui a le grand mérite de rappeler à ses aînés leur responsabilité vis-à-vis des pays en voie de développement. (Applaudissements)

M. WESTERTERP déclare ne pas partager entièrement l'optimisme qui caractérise cette Conférence. Plutôt que de se féliciter des résultats déjà obtenus, il faut se pencher davantage sur tout ce qui nous reste encore à faire. L'orateur voudrait formuler quatre remarques à propos de la résolution faisant suite au rapport de M. EBAGNITCHIE.

En premier lieu notre action ne doit pas verser dans le spécialisme : dans tous les secteurs de la politique intérieure et extérieure il convient d'avoir sans cesse à l'esprit les incidences que les mesures envisagées peuvent avoir sur la politique de développement.

En deuxième lieu, et au risque de se voir accuser de "mondialisme", M. WESTERTERP estime que notre action en faveur des E.A.M.A. ne doit pas exclure une aide aux pays tiers. Le monde prospère doit choisir en faveur de tous les pays pauvres, y compris ceux qui, comme l'Indonésie, n'étaient pas, non plus, au moment de la signature du traité de Rome, liés aux pays de la Communauté.

En troisième lieu, si l'augmentation de la dotation du FED est justifiée, il serait opportun de fixer également des échéances pour le versement des contributions des Etats membres, afin de donner à la Commission une plus grande liberté d'action.

En quatrième lieu, il faut à tout prix éviter une solution de continuité au cas où le délai disponible pour le renouvellement de la Convention ne pourrait être respecté. On pourrait envisager une mise en oeuvre provisoire avec ratification ultérieure.

Pour conclure, l'orateur se réjouit de ce que le président en exercice du Conseil des Communautés ait reconnu qu'il n'y a pas d'opposition entre une action mondiale et une action régionale de développement.

o o

o

Ordre des travaux

Sur proposition du Président, la Conférence décide la clôture de la liste des orateurs.

o o o  
o  
Rapport de M. EBAGNITCHIE (suite)

M. ONEDRAOGO (Haute-Volta) dit sa satisfaction devant la volonté manifestée tant par les Européens que par les Africains de poursuivre une coopération que l'histoire a imposée et que la raison commande de renforcer dans l'intérêt de tous.

Comme toute oeuvre humaine, le régime de l'association porte le sceau de l'imperfection : il importe de se mettre à la recherche de solutions d'amélioration.

La Haute-Volta souhaite en particulier un accroissement substantiel des ressources du troisième FED et se félicite de ce que l'idée d'une juste distribution, qui tient compte des inégalités dans le développement ainsi que des contraintes géographiques, soit admise par tous.

L'orateur insiste d'autre part sur la nécessité de régionaliser le développement. Il serait opportun de procéder dès maintenant à une espèce de division du travail dans le domaine de l'industrialisation des jeunes Etats.

Dans cet ordre d'idée la Haute-Volta souhaiterait que la Commission manifeste une sollicitude particulière à l'examen des projets d'amélioration des voies de communications entre les Etats et qu'on aille plus loin dans le système des préférences tarifaires pour les produits de base, les profuits finis et semi-finis des Etats associés, afin de trouver une solution au problème de la détérioration des termes de l'échange.

L'orateur conclut son intervention en remerciant les autorités et le peuple malgache de l'accueil qui a été réservé aux participants à la Conférence. (Applaudissements)

M. SPENALE rappelle que la Conférence parlementaire de l'Association est le lieu exceptionnel de rencontres institutionnalisées entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement; l'orateur souligne le caractère important de la 5<sup>ème</sup> Conférence de l'Association qui se tient à Tananarive avant le renouvellement de la Convention de Yaoundé, ce qui impose "un regard plus ample sur le passé et permet de tirer des leçons pour l'avenir".

Examinant le rapport de M. EBAGNITCHIE et la résolution de la Commission paritaire, M. Georges SPENALE insiste sur 4 points importants:

- Problème des débouchés: Pour l'orateur, les préférences communautaires doivent être maintenues (cf. par. 25 de la résolution), ce qui ne fait cependant pas obstacle à la mise en vigueur de préférences généralisées (cf. par. 20 et 21 de la résolution).
- Problème des prix: La Communauté ne peut adopter dans le cadre de l'association un système de garanties de prix auquel elle est obligée de renoncer pour elle-même. Pour l'orateur, le système de prix conventionnés doit être développé. M. SPENALE critique les résultats insuffisants de l'actuel article 11 de la Convention de Yaoundé et demande que les propositions de la Commission des Communautés soient suivies tout particulièrement par le Conseil.
- Assistance technique et financière: Tout en soulignant le caractère satisfaisant de l'assistance technique, M. SPENALE insiste sur la nécessité d'une augmentation des crédits et de leur meilleure répartition.
- En ce qui concerne le problème de la promotion industrielle, qui fait actuellement l'objet du document de travail présenté

par M. Dewulf, l'orateur souligne le caractère particulièrement actuel de cette question, sur laquelle le Parlement européen a déjà pris position en décembre 1965 à l'occasion de la discussion d'un mémorandum présenté par la Commission des Communautés.

Tels sont les problèmes sur lesquels il convient de mettre l'accent à la veille du renouvellement de la Convention de Yaoundé qui apparaît si nécessaire que l'on parle souvent de première convention pour en souligner le caractère permanent. "Ce qui fut au départ une disposition de sauvegarde généreuse des intérêts africains par les gouvernements de 1957 est devenu par la libre adhésion de 24 pays l'élément fondamental et permanent de la politique communautaire."

A l'intérieur de l'Association, tous les membres sont d'accord sur la nécessité du renouvellement qui sans doute sera confirmée par la conférence avec l'éclat de l'unanimité. Il convient cependant en dehors de l'Association de relever, comme le fait le rapporteur, deux faits qui s'éclairent symétriquement: la déception d'un grand nombre de pays en voie de développement devant les résultats de la deuxième conférence de la C.N.U.C.E.D.; l'accord d'Arusha intervenu avec les pays de l'Est africain. Si certaines jalousies se sont fait jour concernant l'association, les critiques désormais s'atténuent et la C.N.U.C.E.D. a reconnu elle-même le caractère positif et original de l'association. Certes, selon l'orateur, l'association gagnerait, comme l'a souligné M. Burger, à l'élargissement de la C.E.E. aux pays scandinaves et à l'Angleterre et de l'entrée dans l'association de pays africains anglophones; "telle qu'elle est actuellement et en attendant des élargissements, l'association offre un raccourci de ce que devrait être avec plus de forces, de moyens et d'efficacité l'organisation mondiale du développement". Il ne semble pas cependant que les grandes puissances disposant de la dissuasion totale s'orientent actuellement dans cette voie et l'on voit renaître "les grandes manoeuvres de l'avant-guerre pendant qu'un monde écrasé de surplus contemple le monde affamé de Malthus".

A l'époque des voyages interplanétaires, il ne faudrait pas que les moyens consacrés au développement et au tiers monde se réduisent, car ce tiers monde représente la vraie masse de l'humanité. Dans ces conditions, le renouvellement de l'association "prend une valeur de symbole qui nous dépasse nous-mêmes et doit être l'affirmation d'une tenace espérance vers la solidarité universelle dans le devoir commun du développement harmonisé de tous, par tous, et pour tous". Aux amis africains, l'association devrait permettre de raccourcir les étapes, tandis que pour les Européens "elle épure l'âme en exorcissant les démons de l'égoïsme"; l'on ne retrouve pas en effet dans le cadre de l'association cette exigence "du juste retour" qui nuit tant par ailleurs aux 6 pays européens.

Rappelant sa visite voici 12 ans déjà comme directeur de cabinet du Ministre de la France d'Outre-mer à l'occasion de la mise en place de la loi-cadre, qui devait remplacer les structures de l'administration coloniale par les institutions d'une libre république, l'orateur mesure le chemin parcouru dans le cadre de l'association. Pour Georges SPENALE, l'association permettra l'épanouissement plus rapide du peuple malgache et des peuples associés.

